|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**43ème Session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**1er au 12 mai 2023**

**Examen du rapport du BURUNDI**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 04 mai 2023*

 *(09h-12h30)*

***Monsieur le Président,***

La délégation togolaise remercie la délégation burundaise pour la présentation de son rapport sur la situation des droits de l’homme au Burundi.

Le Togo salue la franche coopération des autorités burundaises avec les organes conventionnels des droits de l’homme notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations acceptées du précédent Examen périodique universel.

De même, le Togo apprécie à leur haute valeur les mesures prises par le Gouvernement du Burundi en vue de la promotion des droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des peuples autochtones dans le pays.

Toutefois, dans le but de consolider ces progrès, le Togo recommande au Burundi de :

1. *Ratifier la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et ;*
2. *Ratifier les deux Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et en particulier celui visant à abolir la peine de mort***.**

Enfin, la délégation togolaise souhaite plein succès au Burundi dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**